

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX**

VU les articles L 2122-24, L 2122-27, L 2122-28, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et le Code Pénal,

VU la demande de monsieur DUVAL Raynald concernant l'occupation du domaine public par l'entreprise FLET COUVERTURE sise 54, rue des Archicamps, Zone Industrielle Nord à 80080 AMIENS, pour une demande d'échafaudage au 131-133 rue Jean Catelas à SALEUX pour des travaux de toiture.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de laisser travailler l'entreprise dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de veiller à la sécurité des usagers.

A R R E T E

Article 1^{er} : L'entreprise FLET COUVERTURE pourra intervenir chez monsieur DUVAL Raynald pour la pose d'un échafaudage au 131-133, rue Jean Catelas afin de procéder aux travaux de réfection de toiture. Cette intervention se prolonge à compter de ce jour et ce jusqu'au mardi 23 décembre 2025.

Article 2 : L'entreprise FLET COUVERTURE mettra en place un passage sécurisé pour les piétons.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise pendant toute la durée des travaux. À l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence garder de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme.
- Entreprise FLET COUVERTURE (contact@fletcouverture.fr).
- Monsieur DUVAL Raynald (raynald.duval@gmail.com)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 03 décembre 2025

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

